



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 octobre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que sous la présidence du Kenya, le Conseil de sécurité tiendra le mardi 12 octobre 2021 un débat thématique de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix, sur le thème « Diversité, édification de l'État et recherche de la paix ».

Afin d'orienter le débat, le Kenya a préparé une note de cadrage à l'intention des membres souhaitant y participer (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Martin **Kimani**



Annexe à la lettre datée du 6 octobre 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage concernant le débat thématique de haut niveau du Conseil de sécurité sur la consolidation et la pérennisation de la paix qui se tiendra sur le thème « Diversité, édification de l'État et recherche de la paix, le mardi 12 octobre 2021

Objectif

1. La majorité des situations dont le Conseil de sécurité et ses contreparties régionales sont saisis découlent de conflits internes qui peuvent menacer la paix et la sécurité régionales ou internationales. Ils ont fréquemment pour origine ou deviennent des affrontements identitaires, avec une exploitation des différences ethniques, raciales, régionales, partisans ou religieuses qui servent souvent de principe directeur, de justification ou de cri de ralliement.

2. Du fait de leur caractère interne, bon nombre de ces conflits sont singulièrement exposés aux divisions préexistantes ou naissantes au sein du groupe, qui peuvent entraîner des atrocités et des violations massives des droits humains.

3. Consciente du problème, l'ONU a notamment créé, fait saluaire, la Commission de consolidation de la paix, tandis que son secrétariat mène une activité fondamentale pour promouvoir l'inclusion et les droits humains. Le Conseil de sécurité, quant à lui, en tient compte au cours des processus de transition et dans certains de ses organes subsidiaires.

4. Les dangers issus de ce problème s'aggravent néanmoins, des crises interdépendantes incitant davantage de personnes à exploiter, voire à instrumentaliser la diversité comme moyen de répondre aux changements déconcertants suscités par les crises économiques qui ont éclaté au milieu des années 2000 et se sont accentuées pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'urbanisation rapide, le chômage des jeunes, les inégalités croissantes, les contraintes s'exerçant sur l'environnement et l'augmentation exponentielle de l'infox due à la dynamique des algorithmes des médias sociaux.

5. Si le Conseil de sécurité et les organes de consolidation de la paix qui lui sont associés veulent effectivement prévenir et régler les conflits, il leur faudra faire appel à des notions, à des méthodes et à des cadres qui reflètent une appréciation de la montée en puissance des conflits alimentés ou aggravés par la diversité.

6. Il faudra en outre considérablement améliorer la gestion de la diversité, pour ce qui est de l'édification de l'État, dans les situations de maintien de la paix et de consolidation de la paix et d'intervention à la suite d'une alerte rapide. Il conviendra d'adopter des méthodes de règlement des conflits, de médiation politique et de développement économique qui renforcent la capacité des États de rechercher et de maintenir avec succès une cohésion civique.

7. Le débat thématique de haut niveau donnera l'occasion aux États Membres d'échanger des idées et des expériences et de voir comment celles-ci peuvent concourir concrètement à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Contexte

8. L'être humain a un besoin d'appartenance. Qu'il s'agisse d'une famille, d'un village ou d'une ville, d'un parti politique ou d'une religion, nous faisons toujours partie d'un « groupe » plus large, qui est fondamental à notre façon de coopérer, de collaborer, de rivaliser et de nous affronter. Nous avons de multiples identités et agissons en fonction de chacune d'entre elles, selon le contexte et les besoins.

9. Tout au long de l'histoire, les formes d'identité religieuse, ethnique, culturelle, raciale et autres ont été manipulées à mauvais escient et transformées en outils de mobilisation pour se disputer les ressources économiques et le pouvoir politique. Cette situation, associée à une marginalisation et à une exclusion réelles ou perçues des processus politiques et des moyens économiques, a engendré des demandes violentes d'accès, voire des tendances séparatistes¹. Ainsi, l'instrumentalisation de diverses identités peut affaiblir les institutions, compromettre la légitimité de l'État, accroître la vulnérabilité, face aux conflits, voire menacer la paix et la sécurité.

10. Dans une importante étude de 2018 sur le rôle de l'inclusion dans la prévention des conflits violents, l'ONU et la Banque mondiale affirment qu'une « part importante des conflits violents contemporains trouve son origine dans des revendications de groupe, tournant autour de l'exclusion, qui suscitent de profonds sentiments d'injustice et d'iniquité ». Des recherches récentes confirment cet argument. Sur la base de faits réels ou perçus, des groupes qui se sentent exclus, relativement désavantagés ou laissés-pour-compte sont beaucoup plus à même d'envisager la violence comme une réponse acceptable, comparés à ceux qui n'éprouvent pas ce sentiment².

11. D'autres tendances majeures, telles que les phénomènes météorologiques extrêmes qui accentuent les conflits liés aux ressources, le ralentissement de la croissance économique mondiale et les effets de la pandémie de COVID-19 augmentent les rivalités entre les groupes politiques. Dans de nombreux pays, ces groupes sont souvent définis par des identités différentes, ce qui signifie qu'un sentiment d'injustice, lié à une exclusion réelle ou perçue conduit facilement à des tensions entre groupes, qui peuvent dégénérer en conflit violent.

12. Même dans des pays largement stables et relativement riches, on a observé une augmentation visible de la politisation de la diversité, qu'elle soit religieuse, culturelle, économique, ethnique ou purement partisane. L'indice des États fragiles indique que 16 % des démocraties, dont beaucoup sont situées dans le nord, ont vu leur situation s'aggraver considérablement de 2008 à 2019 pour ce qui est des indicateurs de griefs collectifs et d'élites fragmentées³.

13. Une forme de conflit illustre bien le lien entre diversité et violence. Rappelez-vous les jeunes hommes et femmes du monde entier qui, en l'espace de quelques jours, semble-t-il, après avoir été obsédés par les dernières formes de divertissement, étaient devenus des terroristes prêts à tuer et à mourir, pour défendre une cause qu'ils avaient épousée comme l'expression d'une identité qui, selon eux, leur donnait des repères et du pouvoir.

14. La mondialisation économique a immensément contribué à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté. Elle a également fait voler en éclats les

¹ Dorcas Ettang (African Peacebuilding Network), « Statebuilding and peacebuilding in contexts of identity-related conflicts: a necessary collaboration », Kujenga Amani, février 2015.

² ONU et Banque mondiale, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, Washington, Banque mondiale, 2018.

³ Nate Haken (Fund for Peace), « Democracies Under Pressure », Indice des États fragiles, 10 mai 2020.

anciennes certitudes et libéré de nouvelles libertés qui ont également ouvert la porte à de nouvelles insécurités.

15. Les médias sociaux et les plateformes numériques à but lucratif ont changé la façon dont la plupart des personnes trouvaient et interprétaient l'information. Ils produisent des chambres d'écho au moyen desquelles les usagers sont guidés par des algorithmes vers des connexions correspondant à leur vision du monde, fût-elle bornée, ce qui conduit à des clivages civiques, à la désinformation et à des propos communs teintés d'incitation et d'extrémisme.

16. C'est ce caractère dynamique de l'identité, comme moteur de violents conflits, qui complique singulièrement la tâche, sur le plan de la compréhension, d'un système international enraciné dans des méthodes plus traditionnelles de sécurité des États.

Pistes de réflexion

17. Les questions suivantes serviront à orienter le débat :

a) Quelles expériences fructueuses peuvent-elles être communiquées par les États sur la manière dont ils ont consolidé et pérennisé la paix en adoptant la diversité et l'inclusion, du point de vue des identités ethniques, raciales, régionales, religieuses ou de genre ?

b) Comment rendre les outils d'alerte et de réaction rapide plus performants et plus acceptables pour les États qui sont de plus en plus exposés à des conflits violents définis par la diversité ?

c) Comment les organes de l'ONU, les organisations régionales et les institutions de développement peuvent-ils être plus efficaces pour ce qui est de mettre à disposition des compétences, des incitations et des initiatives conjointes, dans le bon ordre et à la bonne échelle, pour atténuer et régler les conflits suscités par une exclusion réelle ou supposée ?

d) Que signifient les progrès rapides de l'apprentissage automatique, de la manipulation algorithmique de l'attention et de l'intelligence artificielle pour la cohésion civique, la liberté d'expression, la confiance dans le gouvernement et la paix ?

e) Comment les États et le Conseil de sécurité doivent-ils réagir face à des médias sociaux et à des biens communs numériques qui concourent directement à l'incitation à la violence par la voie de discours haineux, d'infox et de vidéotox, en particulier dans les situations où un cycle d'atrocités menace de dégénérer ?

f) Comment les transitions, au cours des opérations de maintien de la paix, peuvent-elles prévenir la recrudescence de conflits violents qui ont opposé des acteurs armés prétendant représenter les intérêts de groupes définis de façon identitaire ?

g) Les cadres liés à la bonne gouvernance ainsi qu'à la précarité, au conflit et à la violence, disposent-ils d'outils suffisants pour permettre la réconciliation effective des griefs collectifs et des conflits, l'objectif étant de créer des États plus résilients et plus stables ?

h) Comment pourrait-on renforcer les mécanismes existants de l'ONU pour aider les États à intégrer le règlement des conflits et l'inclusion dans les processus d'édification de l'État avant et après un conflit ?

Modalités du débat

18. Le débat thématique de haut niveau se tiendra au niveau des chefs d'État et de gouvernement et sera présidé par Uhuru Kenyatta, le Président du Kenya.
19. Le débat de haut niveau se tiendra en présentiel au Siège de l'ONU, à New York, dans la salle du Conseil de sécurité, le mardi 12 octobre 2021 à 10 heures (heure d'hiver de New York).
20. Conformément à la note [S/2017/507](#) du Conseil de sécurité, l'ensemble des participants et les membres du Conseil de sécurité sont encouragés à faire des déclarations succinctes, portant sur des exemples précis, des engagements, des réalisations, des problèmes, le recensement des lacunes et des recommandations axées sur des solutions.
21. Les États Membres qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité et les États observateurs sont invités à soumettre des déclarations écrites de 1000 mots tout au plus à la Division des affaires du Conseil de sécurité (dppa-scsb3@un.org) au format Microsoft Word, avec une lettre d'accompagnement dûment signée par le(la) Représentant(e) permanent(e) ou chargé(e)d'affaires et adressée au Président du Conseil de sécurité, au plus tard le 12 octobre 2021 au soir. Les déclarations seront intégrées dans un document officiel qui sera publié.

Intervenants

1. Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres.
 2. M. Thabo Mbeki, ancien Président de l'Afrique du Sud (*à confirmer*)
 3. Un(e) universitaire
-